

Procès-verbal de la Régie intermunicipale du complexe sportif Delson-Sainte-Catherine

SÉANCE ORDINAIRE 27 mai 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la régie intermunicipale du complexe sportif Delson-Sainte-Catherine tenue le 27 mai à 16 h à l'hôtel de ville de Sainte-Catherine située au 5465 boulevard Marie-Victorin à Sainte-Catherine

Sont présents :

M. les conseillers : Sylvain Bouchard, Ville de Sainte-Catherine
Éric Lecourtois, ville de Delson
Jean-Michel Pépin, ville de Delson

Est également présent : M. Ghislain Plourde, secrétaire-trésorier de
la Régie intermunicipale du complexe sportif
Delson-Sainte-Catherine

Est absente : Annick Latour, Ville de Sainte-Catherine

298-05-27

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Après la constatation du quorum par le président de l'assemblée, il est proposé par Éric Lecourtois appuyé par Sylvain Bouchard d'ouvrir la séance à 16 h 05.

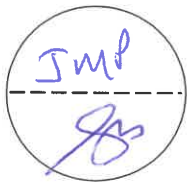
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

299-05-27

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est proposé :

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'Ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 29 avril 2025
4. Adoption de la concordance et de courtes échéances relativement à un emprunt par obligation de 15 284 000\$
5. Adoption – Contrat de gestion Sopiart – Gestion sportive
6. Adoption – Grille tarifaire location de terrains – Ajout séance tenante
7. Approbation de la liste des déboursés et comptes payables – avril 2025



**Procès-verbal de la Régie intermunicipale
du complexe sportif Delson-Sainte-Catherine**

8. Période de questions

9. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Sylvain Bouchard, appuyé par Éric Lecourtois et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

300-05-27

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 AVRIL 2025

Il est proposé par Éric Lecourtois, appuyé par Sylvain Bouchard d'adopter le procès-verbal du 29 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

301-05-27

**ADOPTION DE LA CONCORDANCE ET DE COURTES ÉCHÉANCES
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATION DE 15 284 000\$**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie d'exploitation du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 15 284 000 \$ qui sera réalisé le 6 juin 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
005-23	5 515 500\$
005-23	7 500 000\$
005-23	1 120 900\$
005-23	1 126 600\$
005-23	21 000\$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéro 005-23, la Régie d'exploitation du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**Il est proposé par Sylvain Bouchard, appuyé par Éric Lecourtois et résolu
Unanimentement**



Procès-verbal de la Régie intermunicipale du complexe sportif Delson-Sainte-Catherine

amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

302-05-27

ADOPTION – CONTRAT DE GESTION SOPIAR – GESTION SPORTIVE

CONSIDÉRANT le souhait de la Régie d'exploitation du complexe sportif de Delson et de Sainte-Catherine de mandater Sopiari- Gestion sportive pour la gestion et l'exploitation du complexe situé au 75 boul. Georges-Gagné Nord à Delson;

CONSIDÉRANT que Sopiari – Gestion sportive et ses employés détiennent l'expertise nécessaire pour l'exécution du contrat ;

CONSIDÉRANT que SOPIAR est un organisme à but non lucratif et, qu'en vertu du paragraphe 2.1 de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, il est possible d'octroyer un contrat visant la fourniture de services, faisant partie de la présente entente, sans avoir à procéder par appel d'offres public ou sur invitation;

CONSIDÉRANT que le Contrat permet de définir le mandat convenu, entre SOPIAR et la RÉGIE afin d'en établir les modalités et que les membres du CA s'en déclarent satisfaits;

IL EST RECOMMANDÉ de déléguer M. Jean-Michel Pépin, président (membre représentant la ville de Delson) et M. Sylvain Bouchard, Vice-président (Membre représentant la ville de Sainte-Catherine) pour signer toute documentation visant à rendre effectif le contrat.

Proposé par : Éric Lecourtois
Appuyé par : Sylvain Bouchard
Et résolu à l'unanimité

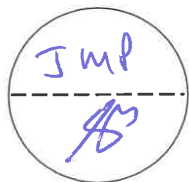
303-05-27

ADOPTION – GRILLE TARIFAIRE LOCATION DE TERRAINS – AJOUT SÉANCE TENANTE

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter une grille tarifaire pour la location des terrains synthétiques;

IL EST RECOMMANDÉ d'adopter la grille de tarification 2025-2026 telle que présentée.

Proposé par : Sylvain Bouchard
Appuyé par : Éric Lecourtois
Et résolu à l'unanimité



**Procès-verbal de la Régie intermunicipale
du complexe sportif Delson-Sainte-Catherine**

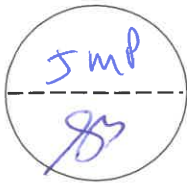
QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 6 juin 2025;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 6 juin et le 6 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7); - 2 -
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère) - trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD des Moissons-et-de-Roussillon
264, VOIE DE DESSERTE, ROUTE 132
SAINT-CONSTANT, QC
J5A 2C9

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère) - trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Régie d'exploitation du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 005-23 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 6 juin 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits



**Procès-verbal de la Régie intermunicipale
du complexe sportif Delson-Sainte-Catherine**

**304-05-27 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET COMPTES PAYABLES
– AVRIL 2025**

Il est proposé par Sylvain Bouchard appuyé par Éric Lecourtois, d'approuver la liste des déboursés et comptes payables – avril 2025.

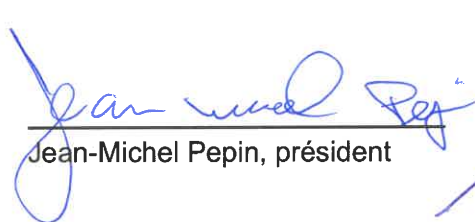
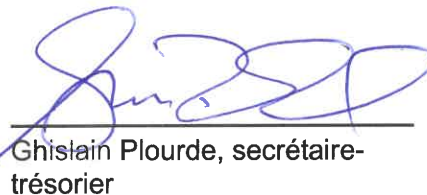
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

305-05-27 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont été posées et des réponses seront données à la prochaine rencontre.

306-05-27 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé et qu'il n'y a plus de question, il est proposé par Éric Lecourtois, appuyée par Sylvain Bouchard et résolue de lever l'assemblée à 16 h 13.


Jean-Michel Pepin, président
Ghislain Plourde, secrétaire-
trésorier

